

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 13 NOVEMBRE 2017 À 18h30

PROCES-VERBAL No 348

Présents	Mmes Laure BOVY, présidente, Sophie DUGERDIL, Émilienne HUTIN, Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET, Marie-Thérèse PYTHOUD, Murielle RAMU et Alix RIVOIRE, MM. José GUERREIRO, Benjamin JOLISSAINT, José PEDROSA, François POTTU, Stéphane TODESCO, Philippe VASEY et Pierre VUISSOZ.
Excusés	
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire et Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste.

Ordre du jour

1. Présentation du projet du stade du Moulin par le bureau Bonnet
2. Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2017
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications et propositions de la Mairie
5. Approbation du rapport de la commission « finances » du 10 octobre 2017
6. Approbation du rapport de la commission « aménagement, emplacements et bâtiments » du 19 octobre 2017
7. Approbation du rapport de la commission « Petite enfance, scolaire, jeunesse et sport » du 30 octobre 2017
8. Délibérations :
 - a) Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux de centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
 - b) Proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018
 - c) Ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
 - d) Crédit d'investissement supplémentaire pour le déplacement de la route de Challex
9. Point de situation sur les dossiers en cours
10. Propositions individuelles

La présidente, **Mme Bovy**, ouvre la séance à 18h32 et salue l'assemblée.

1. Présentation du projet du stade du Moulin par le bureau Bonnet

M. Carrara signale que l'atelier Bonnet vient présenter ce soir le projet pour le stade du Moulin avant la présentation qui sera faite demain soir à la population. Il donne donc la parole aux heureux gagnants du concours.

M. Bonnet indique que c'est un projet qui les a passionnés et sur lequel ils ont travaillé une bonne partie de l'été sur la base d'un programme très précis.

Il s'agit de voir comment prendre en compte le paysage autour du terrain et sur lequel ils ont finalement peu d'action, mais ils ont pris la mesure de sa qualité. Ce qu'on peut dire, c'est que ce petit équipement sportif appartient à quelque chose de plus vaste que lui-même. D'ailleurs, le programme insistait beaucoup sur le doigté à trouver pour inscrire le nouveau bâtiment dans ce lieu.

Le bâtiment prévu est resté en longueur. Ils ont pris la mesure de ce qui existait, notamment en maintenant le passage pour l'apiculteur. Surtout, le bâtiment s'est allongé en direction de l'entrée du site. On reste tout de même sur un principe relativement proche de la réalité actuelle, mais en redonnant des mesures aux choses et allant plus loin sur sa définition.

Ils sont venus sur le site du stade à plusieurs reprises. Ils ont ainsi pu discuter avec le gardien du stade, assister à des entraînements et poser des questions pour comprendre les particularités de son usage. Un élément qui leur a paru important est la manière dont on arrive à ce bâtiment après avoir traversé le parking. Il s'agit de réfléchir au visage qu'on voudrait donner au bâtiment pour accueillir les usagers de l'enceinte sportive. Parmi les hypothèses, ils ont pensé que la buvette et la restauration seraient peut-être le programme le plus avenant, d'autant plus que le stade est éclairé la nuit. En observant le rôle de la buvette, ils se sont rendu compte que cette dernière est probablement l'ingrédient majeur de cet équipement (des parasols sont ajoutés, un attroupement se crée, etc.). On peut ainsi considérer qu'il y a deux vies, l'une dans le stade et l'autre du côté de la buvette et à l'ombre de celle-ci. Dès lors, ils se sont demandés comment faire pour que cette buvette rayonne davantage qu'aujourd'hui.

Le programme insistait également sur l'enjeu de discrétion. Le bâtiment sera ainsi plus bas que le bâtiment actuel. Le seul élément qui se distingue dans la silhouette est la partie du toit en forme de « M ».

Mme Bonnet explique que le plan est organisé en 4 parties : une grande partie composée des 6 vestiaires et de l'infirmerie ; une partie à l'arrière du bâtiment dédiée au matériel ; un couvert extérieur qui sera le réceptacle de la buvette ; la buvette intérieure. Comme cela a été dit par M. Bonnet, ils ont agi par observation en allant sur le site. Quand on regarde les espaces on voit qu'ils sont très encombrés, notamment par des trophées. On voit aussi que les diverses fonctions sont mélangées.

Au niveau du club, les fonctions ont été clarifiées. Il y a un petit grill à l'extérieur, une pièce rayonnante en direction de l'entrée du site et du terrain de football ainsi que la cuisine faisant l'interface entre le club à l'intérieur et l'espace couvert. **Mme Bonnet** précise qu'un petit bureau a été ajouté pour l'administration et le stockage du matériel de cuisine.

Au niveau de la buvette, il faut constater que c'est aujourd'hui assez encombré et peu visible. On voit que c'est quand même un lieu très attractif. La réalisation de ce couvert permet donc de créer un lieu festif où l'on se sent à l'abri pour boire quelque chose et en même temps regarder le match.

Au niveau des joueurs, ils ont remarqué que, dans le système actuel, il y a un lien très direct entre les vestiaires et le terrain qui fonctionne plutôt bien. Ils ont donc adopté la même manière pour le projet. Les vestiaires sont éclairés par une lumière naturelle avec une vitre translucide sur l'arrière. Sur l'espace de stockage du matériel, un petit banc est prévu pour permettre de s'appuyer ou de s'adosser pour regarder le match.

M. Bonnet relève que l'organisation du plan est très simple. Cela étant, ils ont cherché à donner un caractère au bâtiment et ils ont opté assez rapidement pour faire un bâtiment en bois. Ils ont également découvert l'existence de ruches à côté du site qui ont contribué à les inspirer. Ce bâtiment est fait d'un corps de vestiaires avec des portes, cette partie du volume étant plutôt en bois. Quant à la partie de l'administration et de la buvette, c'est un volume assez transparent et plutôt vitré. Le projet joue ainsi sur ces deux situations différentes.

M. Bonnet explique qu'ils sont allés assez loin pour comprendre comment construire un tel bâtiment en pensant que, vu sa simplicité et son côté répétitif au niveau des vestiaires, il était possible d'envisager une préfabrication avec de grands panneaux de bois. Cela permet notamment de gagner du temps au moment du montage des parois et des toitures. Ils ont donc pris des renseignements sur des gens pratiquant ce type de constructions et c'est plutôt intéressant par rapport à un chantier traditionnel qui allongerait la durée des travaux.

Le programme demandait aussi de suivre quelques postulats au niveau technique. **M. Bonnet** signale qu'ils ont déjà réalisé des vestiaires pour un autre club près de Bel-Idée. À leur grande surprise, un tel bâtiment ne se limite pas à des fenêtres que l'on ouvre pour ventiler. Il se trouve qu'il y a de nombreuses douches et beaucoup d'humidité. Aujourd'hui, quand on dépose un tel bâtiment à l'enquête, il faut atteindre un certain niveau de performance. Il doit être isolé comme une maison, mais davantage ventilé sachant qu'il y a beaucoup de sanitaires. Il y a donc un enjeu au niveau de la physique du bâtiment (la manière dont l'air est renouvelé et dont le bâtiment est chauffé) qui s'éloigne de la réalisation d'un bâtiment très simple. La tendance actuelle est de faire des bâtiments très peu dépensiers en énergie, mais qui doivent être accompagnés de certaines technologies, notamment un renouvellement d'air assez important.

Au niveau de la construction, ils ont regardé comment construire ce pavillon de bois. Pour les portes, ils ont pensé qu'elles devraient plutôt être en métal puisqu'elles prennent beaucoup de coups et sont très sollicitées. Il y a ainsi d'autres matériaux que le bois qui sont introduits, notamment au niveau des portes. **M. Bonnet** précise que l'intérieur des vestiaires pourrait rester en bois à l'exception des douches.

M. Bonnet fait savoir qu'ils ont également réalisé un équipement avec un terrain de football synthétique. À Dardagny, la préoccupation du club est aussi d'avoir un petit terrain en synthétique. Dès lors, il y a une démarche à entreprendre au niveau écologique pour réaliser un terrain synthétique dans ce lieu, mais cela ne pose pas plus de questions.

En conclusion, c'est un petit projet modeste qui ne manque pas d'ambition. Il faut en effet avoir de l'ambition pour faire un bâtiment qui soit à la mesure de la délicatesse du lieu et trouver une manière d'accueillir le club pour qu'il s'y sente bien. Cela doit être un lieu convivial et ils ont mis l'accent sur cette idée de couvert et avec la toiture qui est un peu le signe du projet.

[Applaudissements]

M. Pottu demande à quel intervalle devrait se faire l'entretien du bois.

M. Bonnet répond que c'est un travail qu'il faut approfondir. Cela étant, ils ont prévu un petit avant-toit tout en évitant de mettre le bois jusque par terre. Par ailleurs, il est possible de prendre du bois brut ou avec un traitement modeste si cela s'avérait nécessaire. En fait, ce bâtiment ne fait qu'un étage, ce qui permet de l'entretenir rien qu'en levant la main. En s'y mettant à plusieurs personnes, éventuellement le club lui-même, cela ne devrait pas être trop difficile de mettre un coup de peinture si nécessaire. Concernant l'intérieur du bâtiment, ils aimeraient bien que les vestiaires et les différentes parois soient aussi en bois, à l'exception des douches. Au niveau de l'entretien, **M. Bonnet** précise qu'il ne faut normalement pas traiter le bois chaque année. Il pourrait toutefois y avoir un vieillissement plus accru de certains côtés, notamment les façades sud-ouest qui sont plus exposées. Ensuite, cela dépend de la politique d'entretien. Avec le bois, il y a un phénomène de vieillissement progressif. Ensuite, il s'agit de savoir jusqu'où on le laisse partir.

[Arrivée de Mme Pythoud]

Mme Dugerdil comprend que le sol situé sous le couvert ainsi que la buvette seraient en bois.

Mme Bonnet répond que le sol sous le couvert restera en minéral. Quant au sol à l'intérieur de la buvette, il pourrait être en bois ou en carrelage pour faciliter l'entretien. Ce sont des points qu'il faut encore discuter.

M. Wyss comprend que le coin grill sera à l'extérieur, derrière la buvette.

M. Bonnet répond positivement. Il ajoute qu'il est possible de tourner autour du bâtiment. Actuellement, la partie arrière est assez large entre la lisière de la forêt et le bâtiment et sert ainsi de dépôt. Le calibrage prévu pour le bâtiment étant plus épais, le projet limite l'espace entre le bâtiment et cette lisière pour ne laisser qu'un passage de service, ce qui ne permettra pas l'accumulation d'objets.

Mme Ramu imagine que le but de mettre le grill à cet endroit est de permettre de s'étendre aux abords lors des manifestations.

M. Bonnet confirme la remarque de Mme Ramu. Aujourd'hui, on voit que l'extension se fait sur l'avant du site.

Mme Zoller demande quelle est la surface au sol.

M. Carrara répond que l'existant représente 300 m² au sol et cela va passer à près de 450 m².

M. Bonnet indique qu'ils ont pris le programme à la lettre. Cela étant, ils ont vu que certains locaux pouvaient être sous-dimensionnés, notamment les locaux techniques. Les chiffres pourraient donc un peu bouger en fonction des mises au point nécessaires.

Mme Rivoire trouve le projet magnifique. Cela étant, il pourrait être intéressant de couvrir le grill. Quant au carrelage, cela peut être glissant pour les joueurs qui portent des chaussures à crampons. Enfin, **Mme Rivoire** aimerait savoir si le projet permet d'avoir davantage de vestiaires qu'aujourd'hui.

M. Carrara croit qu'il y a le même nombre de vestiaires. Par ailleurs, il y a encore des discussions pour adapter le vestiaire féminin.

M. Bonnet ajoute que cela reprend la situation actuelle, y compris les vestiaires qui se trouvent dans les containers.

Mme Rivoire demande si le projet utilise le maximum de surface à bâtir autorisé.

M. Vasey explique qu'il n'y a pas de droit à bâtir aujourd'hui puisque le bâtiment se trouve en zone agricole. Il y a ainsi eu d'énormes négociations en amont avec les services de l'État pour savoir ce qu'il était possible de faire. Normalement, on ne peut pas mettre une installation sportive en zone agricole, mais la commune bénéficie d'une forme de droit acquis. Cela avait déjà été discuté du temps du conseiller d'État Moutinot pour permettre au FC Donzelle de continuer à pratiquer dans ce lieu. La négociation actuelle a consisté à dire que le projet irait au maximum de la surface actuelle, y compris les containers.

Mme Rivoire aimerait savoir si des aménagements ont été prévus pour rendre le lieu plus convivial et plus accueillant.

M. Bonnet fait savoir qu'ils ont été assez modestes sur ce point, mais c'est une discussion à avoir. Une chose qui n'est pas très bien faite, c'est le trottoir qui longe aujourd'hui le stade. Comme il y a une intention de valoriser le petit terrain avec un terrain synthétique, il y aurait un intérêt à requalifier tout le bord du stade avec un trottoir ou quelque chose d'un peu plus constant pour amener au terrain synthétique et éviter de devoir marcher sur l'herbe pour s'y rendre. Il y a également le chemin pour l'apiculture, mais il ne semble pas qu'il faut forcément une route. En fait, l'aménagement est surtout à prendre en compte sur le long du stade. Pour le reste, il ne semble pas utile de dépenser de l'argent pour faire plus joli puisque cela va déjà assez bien.

Mme Bonnet ajoute que, au niveau du paysage, il s'agit tout au plus de renforcer l'esprit du lieu.

M. Bonnet signale que, au niveau du parking, l'idée serait de faire un parking ombré par la pose d'arbres, mais cela serait alors au détriment d'une ou deux places.

M. Todesco note qu'il est prévu de faire l'intérieur des vestiaires en bois. Il pense que ce n'est pas forcément le plus judicieux, notamment quand ils sont utilisés par des enfants. Cela pourrait être assez rapidement détérioré.

M. Bonnet fait remarquer que les éléments en bois peuvent être assez solides. Ensuite, si on veut vraiment en faire des pare-chocs, il faut plutôt avoir recours à du béton. Il s'agit donc de savoir ce qu'on veut entre quelque chose qui offre une résistance à toute épreuve ou avoir quelque chose qui va éventuellement prendre quelques coups.

M. Todesco a juste mis cette réflexion sur la table. Il faut aussi tenir compte des conditions auxquelles sont soumis des vestiaires, notamment en termes de désinfection. On peut se demander si du carrelage n'est pas plus facile à entretenir.

M. Vasey rappelle que le programme du concours comprenait la notion de l'aménagement de l'ensemble des terrains. Une difficulté était de savoir quel type de terrain choisir, notamment en termes de taille, au niveau de l'actuel terrain rouge. Certains projets ont diminué le projet actuel qui est largement dans la norme, ce qui impliquait des déplacements de projecteurs. Il semble que le projet retenu n'impliquait pas de modifications sur ce point.

M. Bonnet indique qu'il y a une demande du club qui veut mettre son petit terrain à une jauge précise pour qu'il soit homologué. Dès lors, pour arranger tous les enjeux géométriques, il faudrait réduire un peu la taille du terrain, sans déplacer son axe en raison des candélabres. C'est le prix à payer pour rendre ce terrain homologable. Cela reste toutefois des éléments à vérifier.

M. Carrara confirme qu'il a regardé avec le président du FC Donzelle. Il y a juste les deux candélabres éclairant le terrain rouge qu'il faudrait peut-être déplacer. Par ailleurs, il est souvent question de l'apiculteur, mais il ne sera peut-être plus là dans quelques années. Il n'y a pas non plus forcément la nécessité de lui laisser un accès en véhicule.

M. Wyss demande quelle est la durée de construction estimée.

M. Bonnet répond que le montage de la structure peut être assez rapide, peut-être une ou deux semaines. Par contre, il y a ensuite tout le second œuvre et les finitions à réaliser. La réalisation de la structure en bois permet vraiment de gagner 3 à 4 mois par rapport à un processus normal. Cela pose néanmoins la question de l'absence temporaire d'équipement pour le club. **M. Bonnet** imagine qu'une discussion aura lieu avec le club à ce sujet.

M. Carrara estime qu'il faudra en effet prendre en compte différents aspects comme la durée des travaux, l'organisation du championnat, etc. En fonction de cela, il faudra peut-être qu'ils se

passent quelque temps de douches ou qu'ils aillent jouer ailleurs. Quoi qu'il en soit, un déménagement sera nécessaire pour qu'ils puissent stocker le matériel. Le comité va travailler sur ces questions et des discussions auront lieu en mairie.

Mme Zoller comprend que la nouvelle structure n'ira pas jusqu'aux deux containers qui sont équipés de douches. Elle demande s'il est possible de monter la nouvelle structure sans toucher initialement les 2 containers qui pourraient alors rester comme vestiaires temporaires. Par ailleurs, **Mme Zoller** aimerait savoir si les fondations devront être refaites dans le cadre de la construction.

M. Bonnet répond que tout sera refait. Par contre, il faut espérer qu'il n'y ait pas de problèmes d'amiante. Quant aux containers, ils pourraient être très précieux, mais l'analyse n'est pas encore allée jusque dans ces détails.

M. Carrara remercie M. et Mme Bonnet pour leur présentation.

[Applaudissements]

[Le Conseil municipal effectue une courte pause]

2. Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2017

Le procès-verbal du 12 octobre 2017 est approuvé l'unanimité.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

La présidente annonce que les promotions citoyennes auront lieu le 19 février 2018 à 20h00 au théâtre du Léman. La commune est priée par le service de la jeunesse d'annoncer sa participation d'ici au 1^{er} décembre 2017.

Mme Zoller indique que l'exécutif tient à disposition des conseillers municipaux 4 billets pour l'accompagner à cette cérémonie.

Mme Jaquier demande combien d'enfants de la commune atteindront leur majorité cette année.

Mme Zoller répond que c'est le cas d'une vingtaine de jeunes.

4. Communications et propositions de la Mairie

- **M. Duchêne** fait savoir que l'exécutif a reçu une pétition des habitants de la route de Challex signée par 80 ou 100 personnes. Par contre, il n'est pas précisé à qui l'exécutif doit s'adresser. **M. Duchêne** précise que cette question avait d'ailleurs été anticipée par la Mairie qui avait déjà contacté la DGT sur ce point. Il faut ainsi savoir que rien ne devrait se passer de si tôt. La seule chose qui va éventuellement être faite, c'est le relèvement du passage piéton devant la crèche. Par ailleurs, il faut savoir que la signalisation a été posée.

Concernant la zone 30, la Mairie a reçu des devis et **M. Duchêne** peut déjà dire que cela représente Fr. 40'000.- de frais d'étude pour La Plaine et Dardagny. Il faut également comprendre qu'il n'est pas certain que la commune puisse mettre en place cette zone 30, notamment par le fait que cela touche des routes cantonales. Russin a par exemple vu sa demande récemment refusée. Par contre, celle de Satigny a été acceptée. Maintenant, pour Dardagny, il s'agit de confier cette étude à un bureau et de voir, ensuite, avec la DGT pour savoir si la commune peut continuer. Dans le cas où elle donnerait son feu vert, la commune devra prendre un architecte spécialisé pour l'accompagner.

- Concernant les potelets, **M. Duchêne** a reçu un courrier indiquant que l'État va déposer l'autorisation de construire dans un délai d'un an.
- Le dossier de l'auberge suit son cours. La convention est en train d'être finalisée.
- Concernant l'antenne de téléphone mobile, dont le Conseil municipal avait discuté de son éventuelle installation sur un terrain communal, la Mairie a reçu une mise à l'enquête publique qu'elle tient à disposition des habitants de la commune. Par contre, il est maintenant prévu d'installer cette antenne sur un terrain privé. La Mairie va demander qu'on lui transmette des photomontages étant donné que les documents disponibles ne permettent pas de se rendre compte de l'endroit précis où est prévue l'installation de cette antenne de 25 mètres. En tout cas, c'est à proximité du hangar des frères von Siebenthal à la sortie du village près de la douane. En fonction de la réponse, l'exécutif évaluera quelle est la réponse opportune à donner. Pour l'instant, **M. Duchêne** y est plutôt opposé.

Mme Dugerdil se demande quel est le poids de la commune ou de la société civile si les propriétaires acceptent l'installation de cette antenne.

M. Duchêne explique que la commune doit donner un préavis, mais les habitants ont le droit de faire des remarques (le délai court du 14 novembre au 14 décembre 2017). Si elles sont bien argumentées, l'État doit leur répondre. **M. Duchêne** rappelle que, même si la commune donne un avis défavorable, il est déjà arrivé que l'État ne le suive pas. Par contre, si la société civile participe, cela a davantage de poids quand même.

M. Vasey pense qu'il faut peut-être voir avec le service des monuments et sites. En outre, il ne se souvient pas si un point du règlement du plan de site prévoit quelque chose à ce sujet à l'instar de ce qui existait pour les panneaux solaires ou les antennes de télévision.

Mme Rivoire note qu'il est trop tard pour publier une information dans le journal, mais elle demande s'il serait possible d'afficher l'information sur le site Internet et sur les panneaux d'affichage de la commune.

M. Duchêne fait savoir que cette information sera affichée, dès demain, sur les panneaux officiels.

Mme Hutin demande si les personnes doivent adresser leur avis à la Mairie.

M. Duchêne indique qu'elles doivent envoyer leur avis au département concerné.

- **M. Carrara** signale qu'il reste encore une place pour la sortie aux Automnales, même si leur nombre avait déjà été réduit de 25 à 10. Pour l'année prochaine, il faudra réfléchir à la manière de communiquer sur cette sortie. Cette année, ils ont eu recours à un flyer plutôt qu'à une lettre personnalisée, comme il y a deux ans, mais cela n'a pas porté ses fruits.
- Les deux fours des cuisines scolaires ont été installés. Quant à l'ancien four, il va être revendu pour Fr. 1'800.-.
- Demain soir, les trois bureaux concurrents viendront présenter le projet qu'ils ont soumis pour le stade de La Plaine à la salle des Fêtes du château.
- **M. Carrara** note qu'il faudra aussi parler du projet pour le stade. Initialement, la surface prévue était de 300 m² et le crédit budgété de 1 million de francs. Maintenant, on est à 450 m² de surface pour un montant de 2 millions de francs. L'exécutif va étudier le projet et le faire chiffrer. Ensuite, il sera présenté au Conseil municipal pour voir si la commune désire poursuivre ce projet.

M. Duchêne ajoute que le jury a fait faire une étude par un bureau spécialisé sur le rapport qualité-prix et les travaux. On sait ainsi que ce projet va coûter au maximum Fr. 2'150'000.- Ensuite, il reviendra au Conseil municipal de décider de la suite à donner.

M. Carrara constate que les montants prévus pour la cuisine sont très bas. Par ailleurs, le calcul ne comprend pas les panneaux solaires. Il reste ainsi encore un certain nombre d'éléments à préciser.

M. Todesco aimerait comprendre pourquoi le montant passe de Fr. 1'000'000.- à Fr. 2'150'000.-, dont Fr. 500'000.- pour le terrain stabilisé.

M. Duchêne répond que la surface prévue passe de 300 à 450 m².

M. Todesco demande pour quelle raison la surface a été augmentée.

M. Carrara explique que le premier plan avait été réalisé par un jeune architecte et était basé sur les gabarits du bâtiment actuel. Maintenant, le projet a évolué et il s'est étendu. La surface augmente de 50 %, ce qui explique l'augmentation du coût.

M. Todesco comprend bien qu'il y a plus de superficie, mais le nombre de vestiaires n'augmente pas. Il aimerait donc savoir ce qui a été agrandi.

Mme Hutin précise que la surface des containers n'avait pas été prise en compte dans le calcul initial, ce qui est le cas avec le projet actuel.

M. Guerreiro indique que la surface utilisée qui a été relevée par ce jeune architecte est de 300 m². Cela comprend 4 vestiaires, mais il n'y a pas de locaux adéquats pour le matériel. Le club vit actuellement dans une situation avec 300 m² plus les vestiaires qui sont dans les containers. Maintenant, avec un projet qui passe de 300 à 450 m², on comprend que le coût ne soit plus le même.

M. Vuissoz demande si la commune pourra assumer le plan financier.

M. Vasey pense qu'il faut faire attention avec les chiffres. Au départ, on savait qu'il y avait 300 m². Sur cette base, on pouvait estimer le coût de construction en fonction d'un coût moyen. Ensuite, une optimisation du programme a été faite avec les utilisateurs et les organisateurs du concours. On s'est surtout rendu compte qu'il n'était pas raisonnable de rénover le bâtiment compte tenu des normes en matière énergétique. Ensuite, il y a eu une optimisation des surfaces et des volumes. Parmi les éléments supplémentaires, il y a la notion de couvert. Il faut savoir que le couvert actuel n'est pas compté dans les 300 m². Maintenant, cela devient partie intégrante du programme. Un autre changement est prévu au niveau des locaux techniques dont la taille augmente au moins de 50 % alors qu'il y a, aujourd'hui, une petite chaufferie de 3 mètres sur 2. Il faut voir que ce stade a été bricolé pendant 50 ans et qu'un véritable travail a été fait sur le programme. En d'autres termes, il y avait une estimation de départ, mais qui ne comprenait aucun élément de programme. On connaissait uniquement le coût pour reconstruire le volume existant. Au départ, il était question de 1,5 million de francs et il y a eu mésentente sur le fait qu'il y avait 1 million de francs pour le bâtiment, Fr. 200'000.- pour l'aménagement des abords et Fr. 300'000.- pour le terrain synthétique. Quant au prix qui est maintenant annoncé, il comprend l'aménagement des abords, mais aussi la démolition du bâtiment. Les architectes ne mettent pas cela dans les coûts de construction et il y a facilement 50'000 à Fr. 100'000.- de démolition. Il y a effectivement un certain nombre d'éléments imprévus, comme pourrait l'être la présence d'amiante.

M. Vasey explique que le processus passe habituellement par un concours puis par le vote d'un crédit d'études. Maintenant, le but des architectes est d'avoir un crédit d'études jusqu'à une demande d'autorisation de construire avec le chiffrage du projet. Une fois le projet chiffré sur la base du devis général, il pourra y avoir une demande pour le crédit de construction. À chaque étape, on obtient ainsi un chiffrage plus précis.

M. Todesco est dérangé par le fait que le coût du projet était initialement de Fr. 1'000'000.- et qu'il pourrait passer à Fr. 2'150'000.-. On sait par ailleurs qu'il y a toujours des dépassements. On peut donc déjà estimer que le coût sera plus de Fr. 2'150'000.-. **M. Todesco** ne sait pas ce qui a déjà été dépensé pour faire ce concours et si la commune va encore dépenser de l'argent pour un crédit d'études. Il aimerait savoir quel est le budget prévu.

Mme Dugerdil estime qu'il ne faudrait pas entrer dans une polémique. En effet, on ne dispose pas encore de tous les chiffres et le projet a évolué par rapport au projet initial. Elle comprend qu'il faut faire attention, notamment sur les chiffres, mais il faut aussi attendre que les spécialistes fournissent des chiffres cohérents. Ensuite, le Conseil municipal pourra se prononcer.

M. Duchêne signale que la Mairie rencontre prochainement les architectes. Cela permettra de commencer à élaborer plus en détail le projet et de leur demander de faire une offre pour un crédit d'études. Pour le réaliser, il n'y a pas besoin que le Conseil municipal vote une délibération puisqu'il peut être pris dans la globalité du projet. Par contre, si la globalité du projet est refusée, il faudra voter une délibération uniquement pour le crédit d'études. **M. Duchêne** fait remarquer qu'il ne sert à rien de faire des extrapolations avant d'avoir ces éléments. Il souligne que le coût maximum de Fr. 2'150'000.- a été calculé par un spécialiste vaudois. Il a bien précisé que ce n'est pas le prix définitif. Cela pourrait donc aussi coûter beaucoup moins cher.

Mme Zoller trouve dommage qu'un chiffre aussi bas ait été annoncé au départ parce que cela crée la polémique maintenant. Quoi qu'il en soit, la décision de réaliser ou non le projet reviendra au Conseil municipal.

- **Mme Zoller** indique que tout se passe bien depuis que la chèche a démarré. Cela a été difficile au départ vu qu'il s'agissait d'une nouvelle équipe dans un nouveau bâtiment. Il y a aussi beaucoup d'abonnements à temps partiel et les enfants ainsi que les éducatrices ont mis du temps à s'adapter. Il faut également savoir que, en raison de la structure des locaux, la dotation demandée par le SASAJ est tellement exigeante qu'il a fallu embaucher une aide (une personne entre 18 et 22 ans qui envisage de faire des études dans le domaine de la petite enfance et qui ne peut pas être embauché plus d'une année) à 80 %. Cela reste toutefois dans le budget défini à la base. **Mme Zoller** remercie également Didier Ramu et Alvaro Marques qui se sont occupés de l'installation le matin ainsi que Frédéric Hiller qui a mis à disposition 4 pompiers pour faire un exercice de démontage de tente.
- La commission scolaire a réparti en son sein les tâches pour la fête de l'Escalade. Tout le monde est invité à cette fête qui aura lieu le 12 décembre 2017.

Mme Zoller fait remarquer que l'objectif n'est pas de mobiliser tout le monde, tout le temps. Il vaut mieux, quand on organise quelque chose, qu'on puisse le gérer au sein de la commission. Il y a toutefois des exceptions qui sont notamment le repas des aînés, les promotions et la marche pour Cansearch.

- La marche pour Cansearch aura lieu le 3 juin 2018. Une trentaine de bénévoles, au maximum, seront nécessaires. Il serait bien que le Conseil municipal se mobilise et que les conseillers municipaux notent déjà cette date.

5. Approbation du rapport de la commission « finances » du 10 octobre 2017

M. Wyss indique que tous les comptes ont été parcourus avec la commission des finances. Dans le rapport, il est indiqué que trois ou quatre comptes allaient encore être retouchés. Il s'agit finalement des comptes suivants :

- Concernant le FIDU, la commune doit amortir environ Fr. 1'850.- chaque année sur 20 ans. Ce montant a été transféré des routes aux bâtiments selon la demande du service de surveillance des communes.
- Concernant la salle polyvalente, Fr. 10'000.- de mobilier avaient été budgétés pour l'achat des fours. Étant donné qu'ils ont déjà été livrés, les frais vont passer sur 2017. Ces Fr. 10'000.- ont été transférés sur le compte 314 (travaux de la salle polyvalente) où le montant avait été baissé à Fr. 20'000.-. Cela semblait un peu bas et ils ont donc été augmentés de ces Fr. 10'000.-.
- Le nouveau « garde-parking » avait été comptabilisé deux fois dans le budget. Il a donc été supprimé dans le compte 6500 « trafic » et figure uniquement dans la rubrique 6230.
- Des modifications ont également été apportées par rapport aux honoraires du plan directeur communal. Le budget prévu était de Fr. 46'000.- et il a été augmenté à Fr. 50'000.-, la fourchette prévue étant entre Fr. 10'000.- et Fr. 150'000.-.

M. Wyss aimerait expliquer pourquoi il a envoyé deux budgets différents. Le premier est le budget de fonctionnement avec des comptes à onze chiffres selon le modèle MCH2. Cette année, le budget est présenté en mettant en référence les comptes MCH1 correspondants, mais, dès 2019, il sera présenté sous la forme du 2^e budget transmis aux conseillers municipaux (3 fonctions / 3 natures). Cela permettra d'ailleurs d'avoir beaucoup moins de délibérations à prendre pour les crédits complémentaires. En effet, avec le modèle MCH2, plusieurs comptes sont regroupés sur une seule ligne. **M. Wyss** donne l'exemple du compte 022 « services généraux, autres » qui regroupera les comptes 0220.0 « administration générale », 0220.1 « informatique » et 0220.2 « poids public ».

M. Duchêne remercie M. Wyss pour tout le travail effectué. Dardagny est une des communes qui ont réussi l'exercice. Il faut également savoir que la commune doit maintenant fournir de nouveaux documents comme un plan financier quadriennal remis à jour chaque année. Il y aura également la réévaluation du patrimoine financier. D'ailleurs, **M. Duchêne** a appris aujourd'hui que les parcelles vides devraient normalement aussi figurer au patrimoine financier.

Le rapport de la commission « finances » du 10 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité

6. Approbation du rapport de la commission « aménagement, emplacements et bâtiments » du 19 octobre 2017

M. Carrara demande si un cabanon pour les outils a été prévu.

M. Vasey répond qu'il n'y a pas encore de poste pour le mobilier. Ce que la commission propose ce soir, c'est d'accepter un processus. Si le Conseil municipal donne son aval, la commission travaillera davantage dans le détail.

Le rapport de la commission « aménagement, emplacements et bâtiments » du 19 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité

7. Approbation du rapport de la commission « Petite enfance, scolaire, jeunesse et sport » du 30 octobre 2017

Le rapport de la commission « Petite enfance, scolaire, jeunesse et sport » du 30 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

8. Délibérations

a) Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux de centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Délibération

Vu le budget administratif pour l'année 2018 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 4'746'440,- aux charges et de CHF 4'750'990,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 4'550,- ;

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 4'550,- et résultat extraordinaire de CHF 0,- ;

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 824'600,- ;

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2018 s'élève à 48 centimes ;

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 3'379'000,- aux dépenses et de CHF 0,- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 3'379'000,- ;

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 824'600,-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 2'554'400,- ;

vu le rapport de la commission des finances du 10 octobre 2017 ;

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

sur proposition du Maire

le Conseil municipal

D E C I D E

A l'unanimité, soit par 14 voix pour

D'approuver le budget de fonctionnement 2018 pour un montant de CHF 4'746'440,- aux charges et de CHF 4'750'990,- aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à CHF 4'550,-.

Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 4'550,- et résultat extraordinaire de CHF 0,-.

De fixer le taux des centimes additionnels pour 2018 à 48 centimes.

D'autoriser le Maire à emprunter en 2018 jusqu'à concurrence de CHF 2'554'400,- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

D'autoriser le Maire à renouveler en 2018 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

b) Proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire ;

le Conseil municipal de la commune de Dardagny,

D E C I D E

A l'unanimité, soit par 14 voix pour

De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018 à CHF 30,-.

c) Ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publiques afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité, soit par 14 voix pour

1. D'ouvrir au Maire un crédit de Fr. 59'000.00 pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2019.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

d) Crédit d'investissement supplémentaire pour le déplacement de la route de Challex

Vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le crédit d'engagement de Fr. 750'000,- voté par le Conseil municipal le 10 novembre 2015 ;

Vu le décompte final au 31 octobre 2017 s'élevant à Fr. 936'114.99 ;

Vu les explications données par le Maire en cours d'année et lors de cette séance;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

DECIDE

A l'unanimité, soit par 14 voix pour

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 186'114.99 pour couvrir ce dépassement.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 10 novembre 2015, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le n° 6212.331 « Amortissement déplacement route de Challex » jusqu'en 2045.

9. Point de situation sur les dossiers en cours

Mme Ramu note que Mme Bovy avait signalé, lors de la dernière séance du Conseil municipal, que les jeunes footballeurs de l'école avaient demandé que leurs ballons ne puissent plus tomber dans le jardin de la concierge du château.

M. Carrara indique que les treillis ne sont pas endommagés. Par contre, étant donné que la haie a été taillée, les ballons passent plus facilement du côté des jardins. **M. Carrara** pense qu'il ne faut pas mettre un treillis plus haut alors qu'il n'y en a jamais eu.

M. Vasey se demande s'il n'y aurait tout de même pas lieu de mettre un treillis.

M. Carrara fait remarquer que c'est au Conseil municipal d'indiquer ses intentions. Pour sa part, il peut demander un devis.

M. Vasey propose d'aller voir sur place ce qui pourrait être fait.

M. Duchêne se demande juste si un grillage empêchera les ballons d'aller de l'autre côté.

10. Propositions individuelles

- **Mme Hutin** aimerait savoir, suite à la réunion avec la Cour des comptes, si la commune envisage d'établir une ligne de conduite en matière de marchés publics et autres demandes de devis.

M. Duchêne indique que, dès Fr. 10'000.-, la commune demandera systématiquement deux à trois offres. Cette limite pourrait aussi être augmentée à Fr. 20'000.-

Mme Zoller relève que la commune devrait effectivement établir une directive pour définir le montant minimum à partir duquel trois offres doivent être demandées. Cela fait partie de tout le travail qui doit être mis en œuvre avec le système de contrôle interne (SCI) qui est en cours. Cela représente un travail important et la directive en question n'a pas encore été établie.

- **Mme Hutin** demande aux conseillers municipaux de s'annoncer auprès d'elle ou de Mme Bovy s'ils peuvent participer à l'organisation de la soirée de contes dans les combles qui aura lieu le 4 décembre 2017 ou s'ils peuvent apporter un gâteau.
- **Mme Dugerdil** signale que journée des vigneron·ne·s encaveurs aura lieu le 25 novembre 2017 de 10h00 à 16h00. Elle sera précédée, le 23 novembre 2017, par une soirée sur le bateau Genève.

La présidente lève la séance à 20h22.

La présidente


Laure Bovy

Un conseiller municipal


Philippe Vasey

Le secrétaire


Roger Wyss